DEVIS POUR LES TRAITEMENTS ET ACTES BUCCO-DENTAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE ENTENTE DIRECTE

conformément aux dispositions de la convention nationale des chirurgiens-dentistes (publiée au J.O. du 25 août 2018)

Ce devis est la propriété du patient ou de son représentant légal. La communication de ce document à un tiers se fait sous sa seule responsabilité. Ce devis est informatif, les montants des honoraires et prises en charge sont définis selon les droits effectifs à la date de réalisation de l'acte. Les soins à tarifs opposables ne sont pas compris dans ce devis.

Légende explicative du devis : ** Matériaux et *HN = Hors Nomenclature. normes	Légende explicative du devis :		A l'issue du traitement, il vous sera remis une fiche de traçabilité et la déclaration de conformité du dispositif médical (document rempli par le fabricant ou son mandataire et sous sa seule responsabilité)	sans sous-traitance du fabricant □ avec une partie	lieu de fabrication du dispositif médical	đ	Description du traitement proposé :	Valable jusqu'au (sous réserve de modification réglementaire): 16/09/2023 Ce devis contient pages indissociables	Date du devis : 16/03/2023	40000 MONT DE MARSAN	Identification du chirurgien-dentiste traitant Nom Prénom Madame GUEYDON JULIETTE Identifiant du praticien RPPS 10108063628 N° de l'établissement (FINESS)	
	1 Alliages précieux NF EN ISO 22674 2016 4 Céramique céramométallique NF EN ISO 4 6872 2015	- 1 1	abilité et la déclaration de conformité du disp	avec une partie de la réalisation du fabricant sous traitée:				16/09/2023			1t N° ADELI 404006173 ou] GAULD	
	2 Alliage non précieux ISO 22674 2016 5 Polymères de base NF EN ISO 20795:1:2013		positif médical (document rempli par le fabricant ou son ma	□ au sein de l'Union Européenne □ hors Union Européenne			Référence dossier (à remplir par l'organisme complémentaire) :	N° de contrat ou d'adhérent :	Nom de l'organisme complémentaire :	A remplir par l'assuré si celui-ci souhaite envoyer ce devis à su pour connaître son éventuel reste à charge seion son contrat :	Identification du Patient Nom Prénom: MATHIEU Fouzia Date de naissance: 20/02/1963 Numéro de Sécurité sociale du patient: 2 63 02 99 354 171 65	
	3 Céramo-céramique NF EN ISO 9693 2016 6 Dents artificielles NF EN ISO 22112 2017		andataire et sous sa seule responsabilité)	uropéenne			imentaire):			celui-ci souhaite envoyer ce devis à son organisme complémentaire ıtuel reste à charge selon son contrat :	54 171 65	

est définie à la date de réalisation de informatifs, la prise en charge définitive

**** Paniers

100% Santé Libellés

Modéré Libre

> soumis à honoraires limites de facturation soumis à honoraires limites de facturation Conditions tarifaires

> > sans reste à charge, si le patient bénéficie d'un contrat dit responsable

Prise en charge complémentaire

pour les assurés bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire

selon le contrat du patient selon le contrat du patient

honoraires libres

Panier Complémen-taire Santé Solidaire

4

Complémentaire Santé Solidaire

soumis à honoraires limites de facturation

Identification du chirurgien-dentiste traitant Identifiant du praticien RPPS 10108063628 N N° de l'établissement (FINESS) _ _ _ _ _ _ _ _	ntiste traitant 628 N° ADELI 404006173 ou _ _ _ _	Identification du Patient Nom Prénom: MATHIEU Fouzia Numéro de Sécurité sociale du patient: 2 63 02 99 354 171 65	n du Pa MATHIEU rité socia	tient Fouzia le du patient :	2 63 02 99 354		Date de naissance:20/02/1963	:0/02/1963
Traitement proposé - Description précise et détaillée des actes	nn précise et détaillée des actes							
N° de N° dent ou CCAM, NGAP Traitement Localisation ou acte HN (*)	IN GAP Nature de l'acte	Materiaux utilisés (**)	Panier (****)	Honoraires limite de facturation	Honoraires dont prix de vente du dispositif médical	Base de remboursement Assurance Maladie obligatoire	Montant remboursé Assurance Maladie obligatoire (***)	Montant non remboursé Assurance Maladie obligatoire
1 14;15;24;25 HBLD476	76 PAPtransition 4dts	5-6	1	310,00€	300,00€	75,25€	52,68 €	247,32 €
pose d'une prothèse amovible de transition à plaque base résine, comportant 4 dents	າ à plaque base résine, comportant 4 dents							
2 31;32;34;36;37;41 HBLD1(;42;46;47	HBLD101 prothèse résine 9 dt	5-6	1	680,00€	680,00€	129,00€	90,30€	589,70€
Pose d'une prothèse amovible définitive à plaque base résine, comportant 9 dents	plaque base résine, comportant 9 dents							

Le patient ou son représentant légal reconnait avoir eu la possibilité du choix de son traitement Date et signature du patient ou du (ou des) responsable(s) légal (légaux)

Signature du Chirurgien-dentiste

TOTAL € (des actes envisagés)

980,00€

204,25€

142,98 €

837,02€

Votice explicative

précise la date du devis et la date de fin de validité de ce devis Ce devis s'applique à tout traitement, pour lequel un dispositif médical sur mesure est nécessaire (prothèse dentaire essentiellement). Le chirurgien-dentiste vous

Votre chirurgien-dentiste vous informe des différentes possibilités de traitement qui vous sont offertes et peut vous proposer plusieurs devis le cas échéant

Si vous désirez transmettre ce devis à votre organisme complémentaire pour connaître votre reste à charge, vous pouvez renseigner le pavé correspondant.

acte est non remboursable par l'Assurance Maladie Obligatoire, le chirurgien-dentiste indique dans la colonne Base de remboursement de l'Assurance Maladie à la Classification Commune des Actes médicaux (CCAM) ou pour les actes d'orthodontie, à la Nomenclature Générale des Actes et Prestations (NGAP). Lorsqu'un » (Hors nomenclature) Dans ce devis, le chirurgien-dentiste décrit le traitement qu'il vous propose ainsi que les différents matériaux utilisés. Il vous précise la nature de l'acte conformément Obligatoire la mention « NR » (Non remboursable). Par ailleurs, quand l'acte n'est pas décrit à la CCAM ou à la NGAP, le chirurgien-dentiste indique la mention « HN

alternative thérapeutique chaque fois qu'elle existe et si elle est ou non réalisée par le praticien Lorsque le chirurgien-dentiste vous propose un ou des actes avec un reste à charge (après l'intervention de la complémentaire), il doit mentionner dans la partie « information alternative thérapeutique » du devis les actes sans reste à charge (panier 100% santé) ou à défaut avec un reste à charge maîtrisé constituant une

–au sein de l'Union européenne (UE). Le chirurgien-dentiste doit indiquer le lieu de fabrication du dispositif médical (exemple : couronne), qui peut être :

-hors de l'Union européenne

En cas de sous-traitance de la fabrication du dispositif par le fournisseur, le chirurgien-dentiste en précise le lieu

fin de traitement Une déclaration de conformité du dispositif médical, garantissant la traçabilité et la sécurité des matériaux utilisés, vous sera remise par votre chirurgien-dentiste en